

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 avril 2015**  
~~~~~

ETUDE DE STRUCTURATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

VOLET ASSAINISSEMENT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 avril 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILLOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Lucie TENA

Absents :

Madame Véronique NEIL, M. Philippe MACHETEL, M. Jean-Claude MARC

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 42	Pour 36 Contre 1 Abstentions 5
-------------	---------------	--------------	--------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes, notamment sa compétence en matière de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

Vu les statuts des syndicats mixtes en charge de porter les SAGE, lesquels prévoient que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) portent les études d'intérêt local ;

Vu les Plans d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) des SAGE approuvés par arrêtés préfectoraux dont l'une des orientations stratégiques réside dans la qualité de la ressource en eau ;

Vu que les problématiques relatives à l'assainissement s'inscrivent dans la gestion de la qualité de l'eau ;

Vu l'étude en cours confiée au bureau d'étude « A propos » relative à l'état des lieux des services « Adduction en eau potable » (AEP) sur le territoire de la Vallée de l'Hérault qui s'inscrit dans les orientations stratégiques du SAGE ;

Vu les premiers résultats de l'étude mettant en exergue l'opportunité de transférer la compétence AEP assortie de celle relative à l'assainissement ;

Considérant que le contexte législatif actuel incite à compléter les résultats de cette étude sur le volet assainissement afin de disposer de l'ensemble de ces données locales en vue d'un transfert futur à la communauté de communes ;

Considérant que dans ce contexte, il y a lieu de compléter le plan de financement initialement dédié à cette étude dont le chiffrage s'élève à 12 780 euros HT ;